



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction Commande Publique et des achats

Affaire suivie par Mme Sophie
STRUGALA
Rédactrice principale
LG/SST

Arrêté n°2024-1351

NOMENCLATURE : 1-1

**ARRETE PORTANT SUR LE CONCOURS DE
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
REQUALIFICATION DU GROUPE SCOLAIRE
JEAN MACE (AI 24008) –
LISTE DES CANDIDATS ADMIS A REALISER
DES PROJETS**

Le Maire de la Ville de Lens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et
notamment les articles R.2162-15 à R.2162-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 en date
du 20 février 2024,

Vu le procès-verbal du jury en date du 13 mai 2024,
sur laquelle figure l'avis motivé relatif aux 3
candidatures à retenir pour concourir,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les 3 candidats admis à réaliser des prestations dans le cadre de la procédure de concours lancée le 8 mars 2024 en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre pour la requalification du groupe scolaire Jean MACE sont les suivants :

<p style="text-align: center;">GROUPEMENT OTCE</p> <p>Composé des cotraitants suivants : OTCE – SBBT ARCHITECTURE – BEHI – SLAM ACOUSTIQUE – ACME PAYSAGE – SOGEFIBEM – ATELIER JUNO – LIGNEUL CEDRIC</p> <p style="text-align: center;">OTCE ILE DE France, mandataire :</p> <p style="text-align: center;">Siège : 95, Rue des Amidonniers – 31067 TOULOUSE Cedex 7 Agence : 7, Rue de la Paix – 75002 PARIS SIRET 504 746 132 00043</p>
<p style="text-align: center;">GROUPEMENT PROJEX</p> <p>Composé des cotraitants suivants : PROJEX - NOMADE – NOMADE ARCHITECTURE ET PATRIMOINE – DIAGOBAT – AUTREMENT DIT – PROCESS CUISINES ET BLANCHISSERIES – PROBIM – MPM</p> <p style="text-align: center;">PROJEX – Mandataire :</p> <p style="text-align: center;">Agence en charge du projet : Agence de Lens 38 rue Jean Letienne, 62300 LENS Siège social : 30, Place Salvador Allende, 59 650 Villeneuve d'Ascq (siège social) SIRET : 381 007 624 00012</p>
<p style="text-align: center;">GROUPEMENT BOLLINGER + GROHMANN</p> <p>Composé des cotraitants suivants : BOLLINGER + GROHMANN – LT2A – STUDIO RIJSEL – HELIOS – PHILIPPE POUCHAIN – VERISTAS SOLUTIONS (BVS) – ATELIER JEAN CHEVALIER – ATEC INGENIERIE – BECQUART</p> <p style="text-align: center;">Bollinger + Grohmann, mandataire :</p> <p style="text-align: center;">15 rue Eugène Varlin, 75010 Paris, France N° Siret : 497 620 328 000 45 Etablissement secondaire : 17 rue La Noue-Bras-de-Fer 44200 Nantes, France</p>

ARTICLE 2 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 22 Mai 2024
Le Maire,

